

Appel à lettres d'intention en préalable à la soumission d'un projet d'envergure (>90 k€) à l'Appel à Projet du programme LEFE 2025

Préambule:

Depuis plusieurs années, le programme national inter-organismes LEFE (Les Enveloppes Fluides et l'Environnement) demande qu'une lettre d'intention soit soumise en amont du dépôt d'un projet si celui-ci nécessite un financement particulièrement important (total supérieur à 90 k€, voir ci-dessous). Le Conseil Scientifique LEFE anticipe qu'un projet d'envergure avec un budget total compris entre 90 et 150 k€, pourrait être financé en réponse à l'AAP 2025.

Cet appel à lettres d'intention concerne les projets qui seront soumis à l'appel d'offres annuel du programme LEFE à l'automne 2024 (AAP LEFE 2025). **Les lettres d'intention sont obligatoires, en préalable à la soumission d'un projet à cet AAP, dès lors que le budget total demandé dépasse 90 k€, quelle qu'en soit la durée.** Des lettres d'intention peuvent aussi être soumises pour solliciter le Conseil Scientifique du programme sur l'adéquation d'un projet au regard de l'AAP LEFE.

Ces lettres ont pour objectif d'assister le montage des projets tant sur les aspects scientifiques (intérêt général, adéquation à l'AAP, consortium) que financiers. Elles sont aussi un moyen pour le programme LEFE de donner un avis préalable sur des projets d'envergure et d'en anticiper les demandes budgétaires.

Notes importantes :

- Les lettres d'intention **doivent être obligatoirement déposées au printemps 2024** pour une soumission du projet complet à l'automne à l'AAP LEFE 2025.
- Dans le cas où un tel projet serait retenu en réponse à l'AAP LEFE 2025, le programme LEFE conditionnera son financement à l'obtention des cofinancements nécessaires à la faisabilité du projet. De plus, la **majorité du budget** demandé devra être envisagée pour la première année du projet. Les porteurs de lettres d'intention sont fortement invités à prendre en compte ces contraintes dans le montage financier de leur projet.
- Les porteurs sont vivement invités à se référer au texte de l'AAP LEFE 2024 disponible sur le site web du programme :

<https://programmes.insu.cnrs.fr/wp-content/uploads/2023/06/AAP-LEFE-2024.pdf>

pour connaître les types de financement qu'il est possible de demander ou à nous contacter en cas de questions spécifiques.

Modalités de réponse :

Les lettres d'intention ne devront pas dépasser 4 pages (impératif). Elles devront comprendre les rubriques suivantes :

- (1) L'intérêt scientifique du projet ;
- (2) Le montage financier exposé très clairement et son calendrier ;
- (3) L'organisation de la logistique et le calendrier des demandes relatives à la logistique ;
- (4) Les équipes de recherche concernées ;
- (5) Les collaborations étrangères et leur financement le cas échéant.

La lettre devra spécifier la ou les actions du programme LEFE auxquelles elle s'adresse (CHAT, CYBER, GMMC, CLIMAGO, MANU).

L'envoi des lettres sera réalisé **uniquement par courrier électronique au format pdf** auprès de Boutheina Ben Hassen, chargée des programmes Océan-Atmosphère au CNRS-INSU (Bouthaina.BENHASSEN@cns-dir.fr), avec copie à François Schmitt, président du Conseil Scientifique du programme LEFE (Francois.schmitt@log.cnrs.fr), **au plus tard le dimanche 31 mars 2024**.

Aucune lettre reçue après cette date ou d'une longueur supérieure à 4 pages ne sera acceptée. Toute demande de renseignements doit être adressée exclusivement à François Schmitt.

Un avis par le Conseil Scientifique du programme sera rendu aux porteurs des lettres d'intention par le Conseil Scientifique du programme avant la publication de l'AAP LEFE 2025.